

CHRONIQUE ASSURANCE

Roger Mapp

Conseiller en prévention

La Mutuelle des municipalités du Québec

Pleins feux sur les officiers municipaux De l'importance de la formation continue et de l'encadrement de la relève

Au cours des dernières décennies, les lois et règlements relatifs à l'urbanisme et à l'environnement n'ont cessé d'évoluer, rendant le travail des officiers municipaux de plus en plus complexe et délicat. Il est révolu le temps où quiconque pouvait s'improviser « inspecteur ». L'émission des licences et des permis est devenue un art rigoureux.

Les statistiques de La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) indiquent que bon nombre de poursuites en responsabilité découlent d'erreurs commises lors de l'attribution de permis. Aujourd'hui, être officier municipal en bâtiment et en environnement exige expertise et polyvalence. La formation continue et l'encadrement de la relève dans ce domaine représentent donc des enjeux importants pour les municipalités.

Un vaste rayon d'action et des changements constants

L'officier municipal se doit de connaître à fond une foule de lois et de règlements, notamment la *Loi sur l'aménagement*

et l'urbanisme, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le Règlement sur le captage des eaux souterraines et celui sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le fameux Q-2, r.8. En plus, il doit maîtriser l'ensemble des règlements de la municipalité pour laquelle il travaille. En outre, les officiers sont souvent appelés à valider la conformité réglementaire du travail accompli par divers professionnels, tels les plans et devis préparés par des ingénieurs et des architectes.

La formation continue, nécessaire et accessible

En plus d'être multiples, les lois et règlements qui interviennent dans l'émission des permis municipaux sont régulièrement amendés. De quoi en perdre son latin! À lui seul, le Règlement Q-2, r.8 a été modifié trois fois durant les trois dernières années. Certaines de ces modifications ont été majeures. Le Règlement sur le captage des eaux sera, quant à lui, modifié dans un avenir rapproché.

Dans un tel contexte, il est évident que la formation con-

tinue revêt pour les officiers municipaux une importance cruciale, et ce, à plus d'un égard. Parce qu'elle contribue à maintenir à niveau les connaissances des officiers, elle constitue une mesure efficace pour prévenir les erreurs. Elle produit également un effet positif sur la motivation des travailleurs. Mieux outillés pour faire face aux divers défis que comporte leur rôle, ils tirent une plus grande satisfaction de leur travail. Des officiers bien formés créent de la valeur pour les citoyens et constituent un atout pour les municipalités qu'ils représentent.

Tous les ans, des cours sont donnés par la Fédération Québécoise des Municipalités en collaboration avec la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ces cours portent entre autres sur le règlement Q-2, r.8. La FQM et la COMBEQ offrent également des cours de base et de la formation d'appoint sur des sujets variés. Ces organismes



M. Roger Mapp

affichent la liste des cours offerts sur leur site Internet. La MMQ propose aussi des ateliers de perfectionnement aux officiers qui en font la demande.

Encadrer la relève

Si la formation continue des officiers municipaux est un enjeu important, l'encadrement de la relève est également préoccupant. Plusieurs municipalités ont de la difficulté à embaucher des officiers. Nombreuses sont les offres d'emploi qui ne trouvent pas preneur. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il y a absence de relève. Une telle situation présente un danger, car elle oblige certaines municipalités à engager des personnes non qualifiées et à les former sur le tas, ce qui a pour effet d'aggraver les risques d'erreurs.

Les cégeps de Matane, de Jonquière et de Rosemont offrent un programme appelé

Techniques d'urbanisme. Ce programme peut notamment mener à une carrière d'officier municipal. Le cégep de Matane a produit six finissants cette année, ce qui est bien peu. Il n'est pas difficile de croire que ces nouveaux diplômés ont été embauchés avant même de ranger leurs livres.

Il est essentiel de se questionner sur les raisons qui expliquent le peu d'engouement que suscite la profession d'officier municipal. Comme on l'a vu, il s'agit d'un travail

exigeant. L'idée de devoir jongler avec une multitude d'aspects légaux en rebute certainement plus d'un. D'autre part, le fait que les emplois disponibles ne soient pas tous à temps plein ou, à l'inverse, le spectre de se voir confier une grande variété de tâches plus ou moins connexes, nuit sans doute à la profession.

L'embauche conjointe, une solution

La perspective de pouvoir exercer son métier à temps plein et d'être rémunéré en

conséquence encouragerait probablement un plus grand nombre de jeunes à devenir officier municipal. Il existe une solution qui permet d'arriver à ce résultat et qui s'avère profitable pour les municipalités : l'embauche conjointe. Lorsque deux, trois ou quatre municipalités se regroupent pour engager un officier, elles peuvent créer un emploi à temps plein. Qui plus est, cette stratégie leur permet de se partager les coûts de la rémunération et de la formation continue. Ainsi, l'officier profite d'un

cadre de travail stimulant et les municipalités travaillent ensemble à limiter les risques inhérents au manque de formation.

La prévention n'est pas qu'une affaire de terrain. La formation continue des officiers et l'encadrement des nouveaux venus dans ce domaine sont de bons exemples de gestes qui relèvent purement de la gestion. Comme quoi, prévenir, c'est encore une fois un grand effort concerté. ■



Un cabinet qui a le vent dans les pales

Si vous songez à exploiter le potentiel éolien de votre territoire, les avocats de Pothier Delisle peuvent vous aider à trouver les entreprises ou les consortiums qui seront vos partenaires financiers, à négocier les ententes appropriées avec le secteur privé, à régler les questions relatives à l'aménagement du territoire et à obtenir toutes les autorisations légales requises.

Pothier Delisle a mis ses **experts** au service des **visionnaires** en énergie renouvelable, en Gaspésie, en Chaudière-Appalaches, au Témiscouata, dans Lanaudière, sur la Côte-Nord et à la Baie James.

L'énergie de notre équipe s'est avérée déterminante. Comme le vent, elle est inépuisable.


POTHIER DELISLE
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Depuis plus de 35 ans - www.pothierdelisle.com

Prendre les devants, une question de compétences et d'équipe

Québec (418) 651-9900 Montréal (514) 845-3533 Lévis (418) 833-4443 St-Jean-sur-Richelieu (450) 358-5737
BUREAUX AFFILIÉS NEW YORK PARIS LYON Membre Globalaw